

Kanamycin Acid Sulfate Formulation

Version 5.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 11272803-00009 Date de dernière parution: 12/08/2025
Date de la première parution: 09/18/2023

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Kanamycin Acid Sulfate Formulation
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : Merck & Co., Inc
Adresse : 37 McCarville Street
Charlottetown, PE C1E 2A7
Téléphone : +1-908-740-4000
Numéro de téléphone en cas d'urgence : +1-908-423-6000
Adresse de courrier électronique : EHSDATASTEWARD@merck.com

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : produit vétérinaire
Restrictions d'utilisation : Sans objet

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée (Oral(e)) : Catégorie 1 (Système auditif)

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système auditif) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Intervention:
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

Élimination:
P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Kanamycin Acid Sulfate Formulation

Version 5.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 11272803-00009 Date de dernière parution: 12/08/2025
Date de la première parution: 09/18/2023

d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	N° CAS/ID unique	Concentration (% w/w)	Secret commercial
Kanamycin acid sulfate	Donnée non disponible	64013-70-3*	>= 10 - <= 30	TSC
Phénol	Monohydroxybenzène	108-95-2*	>= 0.1 - <= 1	TSC

* Indique que l'identificateur est un numéro CAS.

TSC- la concentration réelle ou la plage de concentration est retenue à titre de secret commercial

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir chapitre 8).
- || Avis aux médecins : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO2)
Poudre chimique d'extinction

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Kanamycin Acid Sulfate Formulation

Version 5.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 11272803-00009 Date de dernière parution: 12/08/2025
Date de la première parution: 09/18/2023

- Moyens d'extinction inadéquats : Inconnu.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
- Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Évacuer la zone.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.
Utiliser un équipement de protection personnelle.
-

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.
Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Absorber avec un absorbant inerte.
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.
Nettoyer les substances restantes du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.
Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage.
Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables.
Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Kanamycin Acid Sulfate Formulation

Version 5.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 11272803-00009 Date de dernière parution: 12/08/2025
Date de la première parution: 09/18/2023

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
Ne pas avaler.
Éviter le contact avec les yeux.
Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.
Se laver la peau soigneusement après manipulation.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Conditions de stockage sûres : Garder dans des contenants proprement étiquetés.
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
- Matières à éviter : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
Oxydants forts
Substances et mélanges auto-réactifs
Peroxydes organiques
Produits explosifs
Gaz

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Kanamycin acid sulfate	64013-70-3	TWA	100 µg/m ³ (OEB 2)	Interne
Phénol	108-95-2	TWA	5 ppm 19 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	5 ppm	CA BC OEL
		VEMP	5 ppm 19 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA	5 ppm	ACGIH

Limite d'exposition biologique en milieu de travail

Composants	No. CAS	Paramètres de contrôle	Échantillon biologique	Temps d'échantillonnage	Concentration admissible	Base
Phénol	108-95-2	Phénol	Urine	Fin de quart de travail	250 mg/g créatinine	ACGIH BEI

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Kanamycin Acid Sulfate Formulation

Version 5.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 11272803-00009 Date de dernière parution: 12/08/2025
Date de la première parution: 09/18/2023

				(aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)		
--	--	--	--	---	--	--

Mesures d'ordre technique : Utiliser des contrôles de génie et des technologies de fabrication appropriés pour contrôler les concentrations dans l'air (par ex., des connexions rapides anti-gouttes). Tous les contrôles de génie doivent être implémentés par une structure conçue et exploitée en conformité aux principes de BPF afin de protéger les produits, les travailleurs et l'environnement. Les opérations en laboratoire ne nécessitent pas un confinement spécial.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.

Filtre de type : Type protégeant des particules

Protection des mains
Matériau : Gants résistants aux produits chimiques

Protection des yeux : Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux ou lunettes protectrices. Si l'environnement ou l'activité professionnelle implique la présence de poussière, de brumes ou d'aérosols, il faut porter des lunettes appropriées. Utiliser un masque facial ou une autre protection intégrale du visage s'il existe un risque de contact direct du visage avec des poussières, brumes ou aérosols.

Protection de la peau et du corps : Uniforme de travail ou sarreau de laboratoire.

Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. L'opération réelle d'une usine doit comporter un examen des contrôles de génie, des équipements de protections de la personne appropriés, des procédures de déshabillage et de décontamination appropriées, une surveillance de l'hygiène industrielle, une surveillance médicale et l'utilisation de contrôles administratifs.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Kanamycin Acid Sulfate Formulation

Version 5.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 11272803-00009 Date de dernière parution: 12/08/2025
Date de la première parution: 09/18/2023

Couleur	:	incolore
Odeur	:	caractéristique
Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
pH	:	3.5 - 5.5
Point de fusion/congélation	:	Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Sans objet
Inflammabilité (liquides)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1.05 - 1.10 g/cm ³
Solubilité		
Solubilité dans l'eau	:	soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Sans objet
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.

Kanamycin Acid Sulfate Formulation

Version 5.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 11272803-00009 Date de dernière parution: 12/08/2025
Date de la première parution: 09/18/2023

poids moléculaire : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule
Taille des particules : Sans objet

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses : Peut réagir avec les agents oxydants forts.
Conditions à éviter : Inconnu.
Produits incompatibles : Oxydants
Produits de décomposition dangereux : Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Kanamycin acid sulfate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 4,000 mg/kg
DL50 (Souris): 12,000 mg/kg
DL50 (Lapin): > 3,000 mg/kg

Phénol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 68 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Kanamycin Acid Sulfate Formulation

Version 5.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 11272803-00009 Date de dernière parution: 12/08/2025
Date de la première parution: 09/18/2023

	Méthode: Directives du test 401 de l'OECD Remarques: L'essai a été réalisé conformément à une directive similaire ou identique
	Estimation de la toxicité aiguë (Les êtres humains): 140 - 290 mg/kg Méthode: Jugement d'expert
Toxicité aiguë par inhalation	: Estimation de la toxicité aiguë (Rat): > 0.5 - 1 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Jugement d'expert
Toxicité cutanée aiguë	: DL50 (Lapin, femelle): 660 mg/kg Méthode: Directives du test 402 de l'OECD Remarques: L'essai a été réalisé conformément à une directive similaire ou identique

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Kanamycin acid sulfate:

Remarques : Donnée non disponible

Phénol:

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition
Remarques : Basé sur la réglementation nationale ou régionale.

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Kanamycin acid sulfate:

Remarques : Donnée non disponible

Phénol:

Espèce : Lapin
Résultat : Des effets irréversibles aux yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD
Remarques : L'essai a été réalisé conformément à une directive similaire ou identique

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Kanamycin Acid Sulfate Formulation

Version 5.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 11272803-00009 Date de dernière parution: 12/08/2025
Date de la première parution: 09/18/2023

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Kanamycin acid sulfate:

Type d'essai	:	Essai de maximisation
Espèce	:	Cobaye
Évaluation	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Résultat	:	négatif

Phénol:

Type d'essai	:	Test de Buehler
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cobaye
Méthode	:	Directives du test 406 de l'OECD
Résultat	:	négatif
Remarques	:	L'essai a été réalisé conformément à une directive similaire ou identique

Mutagenécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Kanamycin acid sulfate:

Génotoxicité in vitro	:	Type d'essai: Test de Ames
		Résultat: négatif
		Type d'essai: test de recombinaison mitotique Système de test: Escherichia coli Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	:	Type d'essai: Réparation de l'ADN
		Système de test: Escherichia coli Résultat: négatif
		Type d'essai: Test du micronoyau Espèce: Souris Type de cellule: Moelle osseuse Résultat: négatif

Phénol:

Génotoxicité in vitro	:	Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
		Méthode: Directives du test 471 de l'OECD Résultat: négatif Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive
		Type d'essai: Test de micronoyau in vitro
		Méthode: Directives du test 487 de l'OECD Résultat: positif
		Remarques: L'essai a été réalisé conformément à une di-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Kanamycin Acid Sulfate Formulation

Version 5.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 11272803-00009 Date de dernière parution: 12/08/2025
Date de la première parution: 09/18/2023

		rective similaire ou identique
		Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro Méthode: Directives du test 473 de l'OECD Résultat: positif Remarques: L'essai a été réalisé conformément à une directive similaire ou identique
Génotoxicité in vivo	:	Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo) Espèce: Souris Voie d'application: Injection intrapéritonéale Méthode: Directives du test 474 de l'OECD Résultat: positif Remarques: L'essai a été réalisé conformément à une directive similaire ou identique
		Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule somatique de rongeurs transgéniques Espèce: Souris Voie d'application: Ingestion Méthode: Directives du test 488 de l'OECD Résultat: négatif Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive
Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation	:	Résultat(s) positif(s) découlant d'expérimentations in vivo de mutagenécité de cellules somatiques de mammifères.

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Phénol:

Espèce	:	Rat
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	103 semaines
Méthode	:	Directives du test 451 de l'OECD
Résultat	:	négatif
Remarques	:	L'essai a été réalisé conformément à une directive similaire ou identique

Espèce	:	Souris
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	103 semaines
Méthode	:	Directives du test 451 de l'OECD
Résultat	:	négatif
Remarques	:	L'essai a été réalisé conformément à une directive similaire ou identique

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Kanamycin Acid Sulfate Formulation

Version 5.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 11272803-00009 Date de dernière parution: 12/08/2025
Date de la première parution: 09/18/2023

Composants:

Kanamycin acid sulfate:

Incidences sur le développement fœtal

: Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Injection intraveineuse
Toxicité pour le développement: 100 Poids corporel mg / kg
Symptômes: Aucun effet nocif.

Type d'essai: étude sur la toxicité du système reproducteur et du développement
Voie d'application: Injection intraveineuse
Toxicité pour le développement: NOAEL: 400 Poids corporel mg / kg
Symptômes: Aucun effet nocif.
Organes cibles: Système auditif
Résultat: Toxicité post-natal

Type d'essai: Test de dépistage de la toxicité sur la reproduction et le développement
Espèce: Cobaye
Voie d'application: Intramusculaire
Toxicité pour le développement: NOAEL: > 100 Poids corporel mg / kg
Organes cibles: Système auditif
Remarques: Toxicité importante observée lors du test

Phénol:

Effets sur la fertilité

: Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: Directives du test 416 de l'OECD
Résultat: négatif
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à une directive similaire ou identique

Incidences sur le développement fœtal

: Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD
Résultat: négatif
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à une directive similaire ou identique

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système auditif) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Kanamycin Acid Sulfate Formulation

Version 5.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 11272803-00009 Date de dernière parution: 12/08/2025
Date de la première parution: 09/18/2023

Composants:

Kanamycin acid sulfate:

Voies d'exposition : Oral(e)
Organes cibles : Système auditif
Évaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Phénol:

Organes cibles : Système nerveux central, Reins, Foie
Évaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Kanamycin acid sulfate:

Espèce : Rat
LOAEL : TD₁₀ = 12000 mg/kg
Voie d'application : Intrapéritonéal
Durée d'exposition : 30 jr
Organes cibles : Reins, Uretère, Vessie
Remarques : Toxicité importante observée lors du test

Espèce : Chien
LOAEL : TD₁₀ = 6500 mg/kg
Voie d'application : Sous-cutanée
Durée d'exposition : 17 jr
Organes cibles : Système auditif, Œil, Reins, organes des sens olfactifs
Remarques : Toxicité importante observée lors du test

Espèce : Cobaye
NOAEL : 100 mg/kg
LOAEL : > 200 mg/kg
Voie d'application : Intramusculaire
Durée d'exposition : 4 Sem.
Organes cibles : Système auditif
Remarques : Toxicité importante observée lors du test

Espèce : Lapin, mâle
LOAEL : > 50 mg/kg
Voie d'application : Intramusculaire
Durée d'exposition : 30 jr
Organes cibles : Système auditif, Reins
Remarques : Toxicité importante observée lors du test

Phénol:

Espèce : Rat
LOAEL : > 10 - 100 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 jours

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Kanamycin Acid Sulfate Formulation

Version 5.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 11272803-00009 Date de dernière parution: 12/08/2025
Date de la première parution: 09/18/2023

Espèce : Rat
NOAEL : > 0.2 - 1 mg/l
Voie d'application : inhalation (vapeurs)
Durée d'exposition : 90 jours

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Évaluation de l'exposition humaine

Composants:

Kanamycin acid sulfate:

Information générale : Organes cibles: Système auditif
Symptômes: Douleur abdominale, altération du goût, Étourdissements
Remarques: Les effets indésirables les plus courants sont :
Organes cibles: Reins
Symptômes: Vomissements, rougeur cutanée, engourdissement

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Kanamycin acid sulfate:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.74 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.31 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Algues bleues): 0.03 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Algues bleues): 0.01 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Kanamycin Acid Sulfate Formulation

Version 5.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 11272803-00009 Date de dernière parution: 12/08/2025
Date de la première parution: 09/18/2023

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50: > 461 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type d'essai: Inhibition de la respiration
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

NOEC: 4.9 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type d'essai: Inhibition de la respiration
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phénol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 8.9 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 3.1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50: 76 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0.077 mg/l
Durée d'exposition: 60 jr

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.05 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Nitrosomonas sp.): 21 mg/l
Durée d'exposition: 24 h

Persistance et dégradabilité

Composants:

Kanamycin acid sulfate:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: Directives du test 301B de l'OECD

Phénol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Kanamycin Acid Sulfate Formulation

Version 5.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 11272803-00009 Date de dernière parution: 12/08/2025
Date de la première parution: 09/18/2023

Biodégradation: 62 %
Durée d'exposition: 4 jr
Méthode: Directives du test 301C de l'OECD
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive

Tests de simulation de bio-dégradation : Compartiment environnemental: Eau d'estuaire
Type de valeur: DT50
Valeur: 15 jr

Compartiment environnemental: Sol
Type de valeur: DT50
Valeur: 7 jr

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Phénol:

Bioaccumulation : Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)
Coefficient de bioconcentration (BCF): 17.5
Méthode: Directives du test 305 de l'OECD
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à une directive similaire ou identique

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 1.47

Mobilité dans le sol

Composants:

Phénol:

Répartition entre les compartiments environnementaux : log Koc: 1.15
Méthode: Directives du test 106 de l'OECD
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Ne pas rejeter les déchets à l'égout.
Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.
Sans autres précisions : Jeter comme un produit non utilisé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Kanamycin Acid Sulfate Formulation

Version 5.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 11272803-00009 Date de dernière parution: 12/08/2025
Date de la première parution: 09/18/2023

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Kanamycin acid sulfate)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Dangereux pour l'environnement : oui

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(Kanamycin acid sulfate)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964
Dangereux pour l'environnement : oui

Code IMDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Kanamycin acid sulfate)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Kanamycin acid sulfate)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171
Polluant marin : oui(Kanamycin acid sulfate)

Kanamycin Acid Sulfate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
5.0	05/09/2026	11272803-00009	Date de la première parution: 09/18/2023

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS	:	non établi(e)
CA. DSL	:	non établi(e)
CN IECSC	:	non établi(e)

Liste canadiennes

Aucune substance n'est soumise aux conditions ministérielles de l'article 84 de la LCPE.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIH BEI	:	ACGIH - Indices d'exposition biologique (BEI)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population

Kanamycin Acid Sulfate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
5.0	05/09/2026	11272803-00009	Date de la première parution: 09/18/2023

test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; MERCOSUR - L'accord pour la facilitation du transport des marchandises dangereuses; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique : Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Date de révision : 05/09/2026
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les éléments au niveau desquels des changements ont été effectués à la version précédente sont surlignés dans le corps de ce document par deux lignes verticales.

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F